

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.08.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 2)

Révision: 17.08.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL LIQUIDE LAVAGE MACHINE TOUTES EAUX**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées :
Produit vaisselle machine
Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- **Emploi de la substance / de la préparation : mélange**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Gazalieu, 1078 Rue André Dupuy, 40260 Castets
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoisons : 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1A H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.08.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 2)

Révision: 17.08.2026

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL LIQUIDE LAVAGE MACHINE TOUTES EAUX

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydroxyde de sodium

· **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence**

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 Ne pas respirer les brouillards.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Produit vaisselle - détergent

· **Composants dangereux:**

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium	15-17%
	⚠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$	
CAS: 1235390-87-0 Reg.nr.: 01-0000018776-57	D-pentose oligomeric C5 alkyl glycosides	1-2%
	⚠ Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8	hydroxyde de potassium	2-3%
	⚠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$	
CAS: 1344-09-8 EINECS: 215-687-4	Disilicate de sodium	1-2%
	⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.08.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 2)

Révision: 17.08.2026

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL LIQUIDE LAVAGE MACHINE TOUTES EAUX

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau (savonneuse si possible) pendant 15 min.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

· **Après ingestion:**

Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche.

Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

· **Autres indications:**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.08.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 2)

Révision: 17.08.2026

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL LIQUIDE LAVAGE MACHINE TOUTES EAUX

(suite de la page 3)

Eviter la formation d'aérosols.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Ne pas mélanger de produits différents.

Manipuler dans le respect des instructions d'emploi reprises sur l'étiquette.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle.

Interdire l'accès aux enfants.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Température maximale de stockage:** < 25°C· **Température minimale de stockage:** > 0°C· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME Valeur à long terme: 2 mg/m³

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.08.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 2)

Révision: 17.08.2026

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL LIQUIDE LAVAGE MACHINE TOUTES EAUX

(suite de la page 4)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**



Gants de protection obligatoires (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandé : caoutchouc nitrile

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques obligatoires (EN 166)

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs (EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales.**

· **État physique**

Liquide.

· **Couleur:**

Légèrement ambré

· **Odeur:**

Pin

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100°C (eau)

· **Inflammabilité**

Le mélange n'est pas inflammable.

· **Point d'éclair:**

80 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH à 20 °C**

13,5

· **Viscosité:**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Entièrement miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur:**

2,3 kPa (eau)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.08.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 2)

Révision: 17.08.2026

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL LIQUIDE LAVAGE MACHINE TOUTES EAUX

(suite de la page 5)

· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,29 g/cm ³
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide limpide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réaction exothermique avec les acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acides puissants
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
- **Indications complémentaires:**
Ne pas chauffer à flamme nue ni exposer les vapeurs à une flamme ou à toute autre source d'ignition.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.08.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 2)

Révision: 17.08.2026

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL LIQUIDE LAVAGE MACHINE TOUTES EAUX

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	365 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicocinétique, métabolisme et distribution données non disponibles à ce jour

· Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour

· Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour

· 11.2 Informations sur les autres dangers
· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité
· Toxicité aquatique:

L'hydroxyde de sodium et les solutions aqueuses d'hydroxyde de sodium ne sont pas classés pour l'environnement.

CL₅₀ (48 h), poisson (*Lepomis macrochirus*) : 99 mg/L
CE₅₀ (48 h), daphnie (*Ceriodaphnia* sp.) : 40,4 mg/L

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT:

La substance n'est pas considérée comme Persistante, Bioaccumulable et Toxique selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB:

La substance n'est pas considérée comme très Persistante et très Bioaccumulable selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

Les solutions d'hydroxyde de sodium peuvent modifier le pH de l'environnement aquatique. Une neutralisation peut être nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration.

· Autres indications écologiques:
· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.08.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 2)

Révision: 17.08.2026

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL LIQUIDE LAVAGE MACHINE TOUTES EAUX

(suite de la page 7)

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Élimination du produit/de l'emballage** Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.
- **Code déchet:**
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques
15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | UN3266 |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | UN3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION) |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | |
| | |
| · Classe | 8 Matières corrosives. |
| · Étiquette | 8 |
| · 14.4 Groupe d'emballage | II |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Matières corrosives. |
| · Code danger: | 80 |
| · No EMS: | F-A,S-B |
| · Segregation groups | (SGG18) Alkalis |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | |
| · ADR/RID/ADN | |
| · Quantités limitées (LQ) | 1L |

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.08.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 2)

Révision: 17.08.2026

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL LIQUIDE LAVAGE MACHINE TOUTES EAUX

(suite de la page 8)

· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	1L
· Limited quantities (LQ)	Code: E2
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION), 8, II, (E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**
Contient parmi d'autres constituants:
 - **moins de 5%:** agents de surfaces non ioniques
- **Règlement REACh (CE) n°1907/2006 :**
Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
226100-K1

- **Phrases R et/ou H pertinentes:**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Service établissant la fiche technique:** Marketing
- **Date de la version précédente:** 30.07.2026
- **Numéro de la version précédente:** 2
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.08.2026

Numéro de version 4 (remplace la version 2)

Révision: 17.08.2026

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL LIQUIDE LAVAGE MACHINE TOUTES EAUX

(suite de la page 9)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), amendée par le Règlement (UE) 2020/878
(Fiche de données de sécurité)

Version CLP 1.4

FR